



Article 1 : Personnes concernées

L'Accueil de Loisirs Le Cabanon admet les enfants scolarisés et propres âgés entre 3 ans révolue le 1^{er} jour de présence et 13 ans.

Sa capacité varie de 76 à 136 enfants, elle est plus importante durant les vacances de juillet. En voici la répartition :

Groupes	Age environ	Mercredis	Petites Vacances	Juillet	Aout
CHENILLES Petite et Moyenne Section Maternelle	3/4 ans	20	24	24	24
PAPILLONS Grande section Maternelle	5 ans			24	
LAPINS CP, CE1	6/7 ans	28	24	36	24
RENARDS CE2, CM1, CM2	8/10 ans	28	24	36	24
SODAS Collégiens	11/13 ans	0	12	16	12
TOTAL		76	84	136	84

Lors des inscriptions, une priorité est donnée aux habitants de Miribel.

Article 2 : Fonctionnement de l'ALSH

L'Accueil de Loisirs ouvre ses portes pendant toutes les petites et grandes vacances scolaires ainsi que les mercredis scolaires.

Lieux d'accueil :

Pour les 3-5 ans : Ecole Maternelle Odette Joly (Maternel)

Pour les 6-13 ans : Ecole Elémentaire Edgar Quinet (élémentaire)

Horaires d'ouvertures pendant les vacances scolaires et les mercredis

Un accueil échelonné est mis en place :

Accueil du matin : de **7h30 à 9h00**.

Accueil du soir : de **17h00 à 18h30**.

A l'arrivée, les parents doivent emmener leurs enfants dans le lieu d'accueil auprès des animateurs. Après 9h, les parents doivent signaler l'arrivée de leur enfant auprès de la direction.

Attention : Les enfants restent sous la responsabilité des parents jusqu'à la prise en charge par l'équipe d'animation.

Pour toute arrivée ou départ exceptionnel en dehors des heures normales prévues au règlement, il conviendra de fournir une décharge parentale.



Article 3 : Repas pour les 3-13 ans

Les repas sont fournis par le service de restauration API.

Aucun autre repas ne sera accepté (sauf sur présentation d'un PAI).

Article 4 : Encadrement

L'encadrement :

- L'équipe d'animation est adaptée à l'effectif des enfants à encadrer. Elle est composée d'un directeur, d'une directrice adjointe et de plusieurs animateurs permanents les mercredis ainsi qu'une équipe d'animateurs durant les périodes de vacances.

L'encadrement respecte les normes de la législation en vigueur :

Pour le temps Périscolaire (mercredis)

Au minimum : 1 animateur pour 10 enfants de 3 à 5 ans.

1 animateur pour 14 enfants de 6 à 13 ans.

Pour les temps Extrascolaire (vacances)

Au minimum : 1 animateur pour 8 enfants de 3 à 5 ans.

1 animateur pour 12 enfants de 6 à 13 ans.

Article 5 : Planning

Les programmes d'activités des périodes sont mis en place avec l'équipe d'animation. L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier le programme à tout moment. Les programmes d'activités ne sont pas communiqués aux familles.

Les animateurs informeront les familles en cas de sortie ou d'activités nécessitant une tenue spécifique.

Dans tous les cas, nous demandons aux enfants de venir avec une **tenue adaptée aux activités extérieures, des chaussures qui tiennent aux pieds pour courir**

Dans un sac à dos : une gourde

Les objets, jouets, bijoux personnels sont interdit.

Pour les moins de 6 ans : des vêtements de rechange, et un doudou dans un sac à dos.

Article 6 : Comportement et sécurité



Rappel : pour l'hygiène et le confort de vos enfants :

Pensez à prévoir dans un sac : une gourde ou bouteille d'eau, une casquette et de la crème solaire pour l'été.

Les règles de vie en collectivité et de sécurité sont vues avec l'ensemble du groupe en début de chaque semaine.

Des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi peuvent être prises par l'équipe de direction si l'enfant venait à troubler la vie et le fonctionnement du centre, par dégradation du matériel mis à disposition, par manque de respect de l'autorité de l'équipe d'animation ou des autres. Avant la sanction, une rencontre avec la famille sera mise en place afin de discuter des difficultés et des sanctions envisagées en cas du non-respect des règles établies avec le groupe.



Article 7 : Infirmierie

Il est strictement interdit à un membre de l'équipe pédagogique de donner un médicament à un enfant, même avec une ordonnance médicale (seuls les médecins et infirmiers étant habilités à le faire).

Pour tout autre problème, l'équipe de direction fait appel au service d'urgence habilité : médecins ou pompiers.

En cas de suspicion d'une épidémie contagieuse ou d'un symptôme lié à une maladie contagieuse, la direction se réserve le droit d'exiger un certificat médical de non-contagion sans lequel l'enfant ne pourra pas réintégrer l'accueil de loisirs.

Article 8 : Assurances

L'Accueil de Loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de vêtements, bijoux, objets laissés dans les locaux.

Il est demandé de ne pas apporter d'objet de valeur, de billes, de cartes ou de tout autre objet pouvant être source de conflits.

Le fait de confier son enfant à l'Accueil de Loisirs implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 9 : Politique de confidentialité des données personnelles

Les informations personnelles recueillies dans la fiche d'inscription sont obligatoires pour permettre l'accès de votre enfant aux activités de l'accueil de Loisir Miribel. Les données nominatives recueillies ainsi que les informations sanitaires sont réservées uniquement à la direction de la structure.

Vos données sanitaires sont conservées sous format papier dans un placard sous clé, pendant la durée d'inscription de l'enfant dans la structure, avant leur destruction. Les données nominatives font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées pour une durée maximale de cinq ans avant qu'elles ne soient totalement détruites.

Conformément au Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement de vos données ou d'une limitation du traitement. Vous pourrez exercer ces droits en vous adressant :

Par écrit : Léo Lagrange Centre Est Immeuble Le Karré 2 rue Maurice Moissonnier 69120 Vaulx-en-Velin

Par email : privacy.llce@leolagrange.org



Article 10 : Inscription et règlement

Inscription :

Les dates d'inscription sont prévues. Elles vous sont communiquées en début d'année et ce pour toute l'année scolaire. Pour les vacances scolaires, ouvertures d'inscriptions débutent un mois avant le début de la période.

L'inscription se fait par mail dès les dates prévues, mais validation à réception du règlement, ou directement au Cabanon, les mercredis entre 14h et 18h.

L'inscription n'est définitive qu'à réception de **tous les documents nécessaires et du règlement :**

- Fiche d'inscription remplie et signée par le responsable légal
- Photocopie des vaccinations de l'enfant
- N° allocataire CAF et quotient familial avec le dernier justificatif
- Attestation CAF d'aides aux vacances
- Participation du CE si nécessaire
- Règlement intérieur signé

L'inscription se fait à la journée ou à la semaine.

Un tarif préférentiel est accordé aux familles s'engageant sur la semaine complète.

Article 11 : Tarifs

L'Accueil de Loisirs pratique des tarifs en fonction du quotient familial des familles.

Tarifs **MIRIBELANS** Mercredis et Vacances

Quotient Familial	Tarif Journée	Forfait Journée	Forfait Semaine	Mini-camp
	Mercredi ou 1 jour	Dès 2 Jours/semaine	Du lundi au Vendredi	2 nuis/3jours
QF 1 : < 450	11,00€	10,45€	51,15€	37,35€
QF 2 : 451 - 765	11,50€	10,93€	53,48€	40,78€
QF 3 : 766 - 1100	13,00€	12,35€	60,45€	49,05€
QF 4 : 1101 - 1500	18,00€	17,10€	83,70€	66,30€
QF 5 : 1501 - 2000	21,00€	20,43€	99,98€	76,28€
QF 6 : > 2000	23,00€	21,85€	106,95€	80,55€

Tarifs **EXTERIEURS**

Quotient Familial	Tarif Journée	Forfait Journée	Forfait Semaine	Mini-camp
	Mercredi ou 1 jour	Dès 2 Jours/semaine	Du lundi au Vendredi	2 nuis/3jours
QF 1 : < 450	13,60€	12,72€	62,26€	45,96€
QF 2 : 451 - 765	14,45€	13,59€	66,50€	48,76€
QF 3 : 766 - 1100	16,90€	16,06€	78,59€	60,17€
QF 4 : 1101 - 1500	20,40€	18,53€	90,68€	70,58€
QF 5 : 1501 - 2000	24,45€	22,23€	108,81€	81,69€
QF 6 : > 2000	26,90€	24,70€	120,90€	89,10€



LES ABSENCES :

**Les absences de votre enfant
doivent être signalées par mail
au plus tard une semaine avant, soit 8 jours avant.**

Le remboursement, sous forme d'avoir, a une validité de 6 mois.

En cas d'absence le jour-même,
le remboursement se fera uniquement sur justificatif
et présentation d'un certificat médical, dans les 24 heures.

Si vous bénéficiez d'une aide de la CAF :
elle ne sera pas prise en compte en cas d'absence non justifiée.

Aucun remboursement numéraire ne pourra être effectué.

Mode de règlement :

Les moyens de paiements acceptés par la structure :

- Espèces
- Chèques bancaires à l'ordre de « Léo Lagrange Animation »
- Chèques vacances : ANCV
- Chèques CESU / CESU dématérialisés
- Virements bancaires

**Les frais liés aux rejets de chèques bancaires
seront à la charge de la famille.**

**A titre indicatif, le montant des frais
lié à un chèque impayé**

S'élève à 14.25 euros. (Au 1^{er} janvier 2024)

Le(s) parent(s) responsable(s)
(NOM, prénom, « lu et approuvé », date et signature)

Yohann MARTINEZ,
Directeur d'équipement,
Accueil de Loisirs Le Cabanon
Le 07/01/2025



Pour le Président, Jean-Louis VILON
Hervé PAUGAM, Directeur
Léo Lagrange Animation
Siren : 351 713 532